

**GROUPE PENE**

DISTRIBUTION DE PIÈCES DÉTACHÉES VL/PL/VUL

OUTILLAGES ET ÉQUIPEMENTS DE GARAGE

PEINTURE & PARAPEINTURE

ENTRETIEN MÉCANIQUE MULTIMARQUES

PRESTATIONS MÉCANIQUES POUR PL/VUL TOUTES MARQUES

STATION TACHYGRAPHE, T AXIGRAPHIE, ÉTHYLOTEST

DIAGNOSTICS

INSTALLATION ET MAINTENANCE ÉQUIPEMENTS DE GARAGE

HYDRAULIQUE / INDUSTRIE

Vos règlements doivent être adressés à :
ALLIANCE AUTOMOTIVE GROUP - HEXAGONE

Société AAGS

7 rue du Pré Long

CS 57110

35771 VERN SUR SEICHE CÉDEX

Tél. : 02 99 42 73 00

FACTURE

NC 18617157 du 26/02/26 ORIGINAL 1

SUC	N° CLIENT	MG	VOTRE REFERENCE	MODE DE REGLEMENT
	79700521			LR - NON PAYE

AAGS-EDC SOUILLAC
LES EMBRAYES BASSE
AVENUE DE SARLAT
46200 SOUILLAC
Tel : 05.65.32.65.77

ADRESSE DE LIVRAISON
GARAGE STATION DU CENTRE EI TOURNEUX STEPHANE LE BOURG 46350 MASCLAT

ADRESSE DE FACTURATION
GARAGE STATION DU CENTRE ET TOURNEUX STEPHANE LE BOURG 46350 MASCLAT

No TVA Client :

REFERENCE ARTICLE	DESIGNATION	QTE	UV	PU HT	UT	REMISES	PPE	PU NET HT	MONTANT HT	T
NOTRE BON No 4792757-97-79700521	DU 26/02/2026 SERVI PAR : BONNEVAL EMILIE					(D-11/R-00018204/M-00000838/O-Z/P-DE)				
DIVISION : SAV OUTILLAGE										
ATACN4000	GEOMETRIE SNAP EEWAEU544G5	1	PI	10805,00	PI	NET		10805,00	10805,00	
LIVRAISON ET INSTALLATION COMPRISES										
DEPLACEMENT DU PONT COMPRIS										
HORS GENIE CIVIL										
HORS AMENAGEMENT ELECTRIQUE										
HORS EPREUVE DE CHARGE										
KIT DE MOBILITE INCLUS										
ECHANCES : 31/03/2026	12966,00									
Notre domiciliation bancaire : FR7630003002990002571372247	SOGEPFRPXXX									

Des penalites de retard sont exigibles le jour suivant la date de reglement figurant sur la facture dans le cas ou les sommes dues sont payees apres cette date. Ces penalites sont dues sans qu'un rappel soit necessaire. Si la carence de l'acheteur rend necessaire un recouvrement amiable ou judiciaire, tout retard donne lieu, en plus des penalites de retard, au versement d'une indemnite forfaitaire de 40 euros minimum.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente et d'intervention figurant au verso du présent document et en particulier la clause de réserve de propriété jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

Signature :

TVA	Base	Taux	Montant	TOTAL HORS TAXE	10805,00
6	10805,00	20,00	2161,00	TOTAL TVA	2161,00
				TOTAL T.T.C.	* EURO * 12966,00

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO

AAGS : Société par actions simplifiée au capital de 176.400 euros - Siège social : 1355, avenue de Draguignan, 83130 LA GARDE - TVA FR 36384933644 - 384 933 644 RCS Toulon

Une société du groupe :

**ALLIANCE
AUTOMOTIVE GROUP**

- Pas d'escompte pour paiement anticipé.
- Pénalité de retard calculée sur la base de trois fois le taux légal d'intérêt en vigueur.
- Tout retard de paiement entraînera de plein droit l'exigibilité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement